

Outil de calcul des frais de service de garde

Tableau à compléter - calcul du coût réel ajusté 2023-2024

Veuillez compléter les cellules bleues dans le tableau ci-dessous pour les périodes :

- du matin
- du midi
- du soir
- au-delà de 5h/jour pour les PPP
- au-delà de 10h/jour pour les journées pédagogiques (si le CE décide de facturer)

Le coût réel se calculera automatiquement à l'onglet "Calcul coût réel 3 périodes" et à l'onglet "PPP et jp".

Vous trouverez le tableau résumé des tarifs à l'onglet "Tableau résumé".

Nom de l'établissement	
Unité administrative	

	Matin	Midi	Soir	Total	+ de 5h PPP	+ de 10h jp
Nombre d'élèves						
réguliers				0		
sporadiques				0		
Total	0	0	0	0	0	0
Nombre de minutes - présence élèves (total de 300 minutes pour les 3 périodes)		75		75		
Nombre de minutes - battement				0		
Temps de planification, de préparation et de réunion (nombre de minutes/éduc/sem)						
éducatrices - élèves réguliers						
éducatrices - élèves sporadiques						
Imputations internes salariales à prévoir (Inscrire un nombre de minutes par période)						
TES (excluant les TES pour les classes spécialisées)				0		
PEH (si présente pour tous les élèves)				0		
Conciergerie				0		
Imputations internes salariales à prévoir (Inscrire un nombre de minutes par semaine)						
Secrétariat						
Psychoéducateur						
Est-ce que votre éducatrice classe principale a une tâche d'administration à 100%*				n/a		
Autres dépenses à prévoir pour les 3 périodes au sdg (en \$ par année)						
Matériel (d'arts, d'extérieur, jeux de société, etc.)						
Produits d'entretien						
Autres (droits d'auteur, téléphonie, changement walkie-talkie, etc.)						
Total				- \$	- \$	

Le salaire de la technicienne en sdg se répartit automatiquement entre les 3 périodes.

* : 20% du salaire de l'éducatrice classe principale se répartit automatiquement entre les 3 périodes si celle-ci n'a pas de groupe puisque 80% de son salaire est financé par le MEQ.

Pour le calcul du plan d'atténuation :

	1er enfant
Montant facturé en 2022-2023 dîneur 5 jours	

Tarif horaire fixé par le CÉ qui ne peut excéder 3,05\$/h

3,05 \$

vous pouvez le modifier à la baisse selon la décision de votre CÉ

Contribution journalière des parents maximale pour 23-24

9,20 \$

Tarification au coût réel à inclure aux règles de fonctionnement du sdg 2023-2024

Nom de l'établissement	0
Unité administrative	0

RÉGULIERS

COÛT RÉEL moins la subvention		
Périodes	Nombre de minutes	Tarif
Matin	0	#DIV/0!
Midi	75	#DIV/0!
soir	0	#DIV/0!

TARIFICATION		
Périodes	Nombre de minutes	Tarif
Matin + midi	75	#DIV/0!
Midi + soir	75	#DIV/0!
Matin + soir	0	#DIV/0!
Matin + midi + soir	75	#DIV/0!

Contribution journalière des parents max. pour 23-24 pour 2 ou 3 périodes par jour	9,20 \$
--	---------

SPORADIQUES

Périodes	Nombre de minutes	Coût pour la période	Plan d'atténuation	Tarif*
Matin	0	#DIV/0!		#DIV/0!
Midi	75	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
soir	0	#DIV/0!		#DIV/0!

% réduction en 2023-2024 40% plan d'atténuation pour la période du midi

PPP - AU-DELÀ DE 5H/JOUR

Périodes	Nombre de minutes	Tarif*
soir	0	#DIV/0!

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES - AU-DELÀ DE 10H/JOUR

Périodes	Nombre de minutes	Tarif*
soir	0	#DIV/0!

* Le tarif ne peut excéder 3,05 \$ de l'heure

Périodes	Nombre de minutes incluant battements	Nombre d'élèves	Nombre de groupes (ratio 1/20)	Salaire de la tech. sdg	Salaire éduc. classe princ (si elle n'a pas de groupe) 20%	Éducatrice sgd	Éducatrice sgd (temps planif, prép, réunion) - net du financement M30017	TES	PEH	Concierge	Secrétariat	Psychoéducateur	TOTAL salaires	Matériel	Produits d'entretien	Autres	SOUS-TOTAL	TOTAL/élève par période	TOTAL/élève par heure	Frais de gestion	SPORADIQUE		RÉGULIER		
																					TOTAL/heure	TOTAL/période	Financement moyen du MEQ pour la période	TOTAL/période	
matin	0	0	2	#DIV/0!	- \$	- \$	#DIV/0!	- \$	- \$	- \$	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	- \$	#DIV/0!
midi	75	0	2	#DIV/0!	- \$	82,46 \$	#DIV/0!	- \$	- \$	- \$	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	1,17 \$	#DIV/0!
soir	0	0	2	#DIV/0!	- \$	- \$	#DIV/0!	- \$	- \$	- \$	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	- \$	#DIV/0!
Total	75	0	6	#DIV/0!	- \$	82,46 \$	#DIV/0!	- \$	- \$	- \$	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	1,17 \$	#DIV/0!

Outil de calcul des frais de service de garde

Calcul du coût réel pour les périodes au-delà de 5h pour les PPP et au-delà de 10h pour les jp
2023-2024

PPP

Périodes	Nombre de minutes	Nombre d'élèves	Nombre d'éduc. requises (ratio 1/20)	Éducatrice sdg	TES	PEH	Concierger	Secrétariat	TOTAL salaires	Matériel	Produits d'entretien	Autres	SOUS-TOTAL	TOTAL/élève par période	TOTAL/élève par heure	Frais de gestion	TOTAL/heure	TOTAL/période
soir	0	0	2	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Max 3,05\$/h

Le nombre d'éducatrices requises tient compte d'un minimum de 2 éducatrices présentes entre 1 et 40 élèves.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Périodes	Nombre de minutes	Nombre d'élèves	Nombre d'éduc. requises (ratio 1/20)	Éducatrice sdg	TOTAL/élève par période	TOTAL/élève par heure	Frais de gestion	TOTAL/heure	TOTAL/période
soir	0	0	2	- \$	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Max 3,05\$/h